



Les Nouvelles du CHSCT 44

Numéro #4
JUIN 2012

Séance plénière du 8 juin 2012

Le CHSCT 44 s'est réuni le 8 juin. A l'ordre du jour, examen des Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) du SRE, de la DIRCOFI et de la DOUANE, examen des registres hygiène et sécurité de la DRFIP, examen de différents comptes-rendus.

Suivi des dossiers en cours

Dans le cadre du suivi de la **situation de la Trésorerie de Bouaye**, le CHS a décidé de solliciter l'intervention de l'ergonome du ministère sur les questions de conditions de travail et d'organisation du travail. Cette intervention pourrait avoir lieu en septembre avec une visite du poste suivie par un échange avec les membres du CHSCT.

Sur le dossier **amiante au bâtiment Graslin** du centre des finances publiques de Cambronne, le représentant de la DRFIP a présenté les premiers résultats de l'expérimentation de désamiantage d'un bureau et de locaux techniques au 4^{ème} étage du bâtiment. Même si les rapports écrits des intervenants n'ont pas encore été communiqués, les différentes expertises semblent conclure à un retrait total de l'amiante sans que l'entreprise intervenante ait eu besoin d'attaquer le plancher en bois, contrairement à ce que laissaient penser les expertises précédentes.

Les représentants du CHS attendent désormais de voir les rapports écrits et ont demandé à être informés régulièrement de l'avancement du dossier. Cette expérimentation de désamiantage est une nouvelle étape franchie qui devrait maintenant permettre à l'administration centrale de faire établir un devis global de désamiantage de l'ensemble du bâtiment Graslin. La CGT continuera d'agir pour obtenir le désamiantage total et définitif de ce bâtiment ainsi que de tous les bâtiments du ressort du CHSCT 44.

Examen des DUERP et des PAP

Tous les ans, le CHSCT doit émettre un avis écrit sur chaque Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et Programme Annuel de Prévention (PAP) qui en découle. Lors de cette séance plénière étaient examinés les DUERP et PAP de 3 directions : SRE (Service des Retraites de l'Etat), DIRCOFI OUEST (Direction Inter Régionale du Contrôle Fiscal OUEST) et DOUANE.

Pour le SRE, le CHSCT a émis un avis favorable. La priorité a été mise sur l'hygiène. Les premières remontées font état d'une amélioration de la qualité des travaux de ménage, mais le rattachement du SRE à l'administration centrale pour le marché public du nettoyage en fait un service privilégié de ce point de vue. Malheureusement leur mode de fonctionnement ne semble pas transposable aux services territoriaux. En raison du coût important du remplacement des poignées de porte de type « bouton » par des poignées de type « béquille », le SRE envisage d'étaler dans le temps cette opération en fonction de l'usure ou de l'urgence en cas de certificat médical.

Différentes pistes d'amélioration ont été proposées par les représentants du CHSCT. Dans les réponses apportées aux risques psychosociaux et aux risques organisationnels, ne pas se limiter à l'organisation de stages de gestion du stress, ajouter les groupes de travail sur l'organisation du travail qui doivent être mis en place par la direction. Revoir la question des protections individuelles contre le bruit en lien avec la médecine de prévention pour les quelques agents exposés à cette nuisance. Pour la diffusion d'une fiche conseil en matière de travail sur écran,

privilégier le support papier plutôt que la mise en ligne et prévoir une réunion de présentation de ce document. Enfin pour les agents qui sont chargés de l'accueil téléphonique continu, la CGT a souhaité qu'une étude soit menée par le Comité Technique du SRE sur le respect des pauses recommandées.

Pour la DIRCOFI OUEST, là aussi le CHSCT a émis un avis favorable. L'action de la DIRCOFI a notamment porté sur la lutte contre l'isolement des vérificateurs générateur de stress. Sur les actions de prévention contre le risque amiante le CHSCT a demandé le retrait de la référence à « l'encapsulage » qui n'est plus la norme au ministère des Finances. Par ailleurs la CGT a regretté l'imprécision quand à la prise en compte des absences dans les objectifs qui reste soumise aux aléas du dialogue de gestion.

Sur le DUERP et le PAP des services de la DOUANE de la région Pays de la Loire, le CHSCT n'a pas voulu se prononcer car il n'a pas été présenté au préalable en Comité Technique. La question du processus de validation du DUERP et des liaisons entre CT et CHSCT sera posée au ministère. La CGT a ensuite émis plusieurs réserves sur la cotation des risques psychosociaux et des risques organisationnels excessivement minorée dans le PAP par rapport au DUERP. L'intervention du médecin de prévention pour souligner les risques avérés sur la santé pour les horaires de service irréguliers ou décalés, a conduit la direction de la DOUANE à revoir sa cotation. D'une manière générale, pour la CGT les mesures de prévention préconisées dans le PAP en matière de risques psychosociaux ne sont pas à la hauteur. Nous avons aussi relevé dans le PAP des erreurs de cotation concernant le risque armes et munitions.

Registres hygiène et sécurité, fiches actions et questions diverses

De nombreux registres des services de la DRFIP ont été examinés. Le CHSCT a fait le constat que l'état des locaux de la DRFIP à Saint-Nazaire continue de se dégrader alors que le calendrier et le programme des travaux ne sont toujours pas arrêtés par la DGFIP. Les représentants des personnels du CHSCT ont donc décidé d'écrire au nouveau ministre des Finances pour lui faire part de la situation et demander qu'un calendrier soit enfin fixé.

La DRFIP a entrepris un recensement de tous les agents gênés par la nouvelle configuration de l'application ILIAD afin de changer leur écran. Au bâtiment Graslin à Cambronne, réflexion sur la nécessité du nettoyage des dalles de sol. Recherche active de financements pour l'installation d'un ascenseur au RIA de Cambronne afin de permettre aux personnes à mobilité réduite l'accès au 1^{er} étage. Emplacement à vélos à l'étude sur le site Mellinet (DOUANE).

Le CHSCT ne peut pas pour l'instant engager plus de 80% de son budget en raison de la réserve républicaine instaurée en année électorale qui n'est toujours pas levée. Il a donc été décidé au vu des dépenses déjà votées de passer en priorité les actions pour lesquelles il y a un rapport médical. Les autres actions seront réexaminées en septembre en fonction de la décision qui sera prise par le gouvernement sur la réserve républicaine.

Relogement de la trésorerie de la Baule : problème de sécurisation de l'accès du bâtiment en raison des travaux de construction de l'immeuble mitoyen. La DRFIP appellera l'attention du promoteur sur cette question et un des médecins de prévention se rendra sur place en août.

Visite par l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) du bâtiment occupé par le service de la DOUANE à La Roche sur Yon. Bâtiment récent achevé en 2000, de mauvaise qualité qui a très mal vieilli (fuites d'eau de la toiture, éclatement des canalisations d'eau sous l'effet du gel, sol détérioré...) Le point sera fait en septembre pour savoir si les travaux préconisés par l'ISST ont été réalisés par le propriétaire. Peut-être faudrait-il se poser à terme la question du relogement de ce service.

Enfin, le CHSCT a émis un avis favorable au maintien des 3 cabinets médicaux sur le département : un à Saint-Nazaire, deux à Nantes (INSEE et Cambronne).

Les représentants CGT au CHSCT 44 :

Christophe BEDU (DRFIP) Jean-Pierre CAILLER (DRFIP) Cécile HAURAY (DRFIP)
Patrick JETHRIT (SRE) Jean-Marc LE SAEC (DRFIP) Elmostafa OKHAM (INSEE) Pascal PIAT (DOUANE)